



Syndicat National CGT des Chancelleries et Services Judiciaires

LE MINISTRE DE LA JUSTICE NOUS RÉPÉTAIT QUE SA PORTE ÉTAIT OUVERTE, SON CABINET NOUS LA CLAQUE À LA FIGURE

Cabinet ou non, le ministre doit intervenir pour la satisfaction de la revendication

Depuis plusieurs mois, un conflit social mine le service de gestion RH des personnels surveillants de prison, corps de commandement et SPIP à l'administration centrale du ministère de la justice, service sensible s'il en est, puisqu'y sont gérées les mobilités et les carrières de ces personnels.

Ils ont fait pour l'instant trois jours de grève, pour obtenir, dans un contexte de gel des salaires (gel du point d'indice), une revalorisation significative de leurs IFSE selon les montants suivants :

- + 600 euros bruts/mensuels pour les chefs de pôles (secrétaires administratifs)
- + 500 euros bruts/mensuels pour les adjoints aux chefs de pôles (secrétaires administratifs)
- + 400 euros bruts/mensuels pour les gestionnaires (adjoints administratifs)

Heures supplémentaires démultipliées, travail à la maison - même le week-end, et donc vies personnelles et familiales significativement impactées, etc., pour pouvoir faire face à une charge de travail très importante (sans ces agents, les mobilités ne peuvent être préparées, ni les arrêtés statutaires rédigés et édités).

Une première réponse a fini par arriver de la sous-direction de la direction de l'administration pénitentiaire (DAP), jugée insuffisante par les collègues. Un préavis de grève a donc été déposé le 1^{er} mars auprès du ministre de la justice, courant à compter du 8 mars minuit. Suite à ce dépôt, de nouvelles propositions ont été faites par la DAP puis par le cabinet du ministre.

Si des améliorations ont pu être notées, les sommes proposées ne permettent même pas de rémunérer et compenser le surcroît de travail effectué. De plus, si des renforts permanents de personnels sont urgents, il est impératif, au vu de la formation et de la technicité nécessaires à ces fonctions, de proposer des niveaux de rémunération à même d'éviter un « turn-over » pénalisant pour tout le monde, personnels du service RH comme personnels de surveillance.

Nous en profitons pour souligner que brandir la menace de la baisse de la somme proposée s'il n'est pas mis fin à la grève pourrait par ailleurs être risible si ce n'était aussi rétrograde en matière de dialogue social... Ce n'est assurément pas une bonne pratique, c'est même une pratique carrément à bannir !

Le ministre nous ayant répété, à chaque fois que nous l'avons vu, le 24 juillet, le 31 août et le 19 janvier dernier, que sa porte était grande ouverte, le syndicat s'est saisi de cette offre mardi 16 mars à midi. Vingt-quatre heures plus tard, cette porte que l'on croyait grande ouverte s'est refermée d'un coup !

Nous n'étions certes pas dupes : en général, plus nos employeurs, ministres et directeurs, nous disent que leur porte est ouverte, plus le « dialogue » social est fermé...

Le ministre va pourtant devoir s'y faire : avec l'individualisation et la sectorisation des rémunérations, largement approfondies par la majorité actuelle, la faible reconnaissance salariale des fonctionnaires par le gouvernement, avec le maintien d'un gel du point d'indice qui n'a que trop duré, et la faible reconnaissance indemnitaire du ministère de la justice, les conflits de ce type ne peuvent que se multiplier.

La CGT des chancelleries & services judiciaires encouragera et soutiendra tous les mouvements allant dans ce sens, à commencer par celui actuellement en cours !

D'ores et déjà, la CGT appelle tous les agents de l'administration centrale et des services judiciaires à se concerter et à se mobiliser pour réclamer des augmentations de salaire plus que justifiées, principalement par le dégel du point d'indice, par l'indemnitaire à défaut !

Le 6 avril sera notamment une date de mobilisation intersyndicale à l'appel, entre autres, de la CGT fonction publique ; mais sans attendre, le syndicat CGT des chancelleries et services judiciaires exige une intervention immédiate du ministre Dupond-Moretti pour la satisfaction de la revendication des agents de DAP/RH4.

A Montreuil, le 18 mars 2021